

# Maison des Jeunes de Colomars

## Guide pratique Vacances d'Été 2020

### Contexte

Pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le Ministère de la Jeunesse nous a communiqué un protocole sanitaire (actualisé le 18 Juin) à respecter dans le cadre des accueils collectifs de mineurs sans hébergement dont la Maison des Jeunes fait partie.

Voici quelques points (non exhaustifs) qui seront appliqués à la Maison des Jeunes sur la période sous réserve d'une évolution du protocole sanitaire:

- Respect de la distanciation physique:
  - Aucune règle de distanciation physique au sein d'un même groupe que se soit dans les espaces clos ou les espaces extérieurs. (Activités, repas...)
  - Respect de la distanciation physique (au moins 1 mètre entre deux personnes) entre jeunes de groupes différents.
- Respect des gestes barrières :
  - Lavage très régulier des mains de manière rigoureuse :
    - Lors de l'arrivée et de la sortie de la MdJ.
    - Avant et après avoir pratiqué une activité.
    - Avant et après chaque repas.
    - Après être allé aux toilettes.
    - Après avoir toussé, éternué ou s'être mouché...
- Port du masque « grand public »:
  - Obligatoire pour les encadrants au contact des jeunes dans les situations où la distanciation d'au moins 1 m ne peut-être garantie.
  - Obligatoire pour les jeunes lors des déplacements.
- Nettoyage et désinfection quotidien des locaux, des surfaces fréquemment touchée et du matériel d'activité.
  - Limitation de l'utilisation du matériel collectif (Jeux de société...)
- Les activités physiques et sportives sont autorisées.
- Les sorties extérieures sont autorisées.
- Le transport en minibus est autorisé sous réserve que :
  - Le véhicule soit nettoyé et désinfecté avant et après utilisation.
  - Le conducteur et les jeunes portent obligatoirement un masque pendant le trajet.

### Inscriptions

Les inscriptions se dérouleront du Lundi 22 Juin au Vendredi 4 Juillet 2020 en fonction des places disponibles. Le Fort Casal étant actuellement fermé les inscriptions se feront exceptionnellement par mail.

#### Procédure :

1. **Vous envoyez par mail** à [cprost@svdb.fr](mailto:cprost@svdb.fr) les semaines ou les blocs sur lesquels vous souhaitez inscrire votre enfant en prenant en compte le mode de régulation des inscriptions.
2. **Vous recevez par mail** une confirmation avec:
  - Les semaines ou les blocs sur lesquels votre enfant est inscrit (ces journées seront facturées sans possibilité de modification).
  - Les semaines ou les blocs sur lesquels votre enfant est en liste d'attente si la capacité d'accueil de certaines semaines ou certains blocs est atteinte (ces journées seront facturées dans un deuxième temps uniquement si une place se libère et que vous l'inscrivez).
  - Le montant à régler.
3. **Vous envoyez le règlement le plus rapidement possible par envoi postal en lettre prioritaire** à cette adresse :

SIVoM Val de Banquière: Régie Jeunesse Colomars  
21 Boulevard du 8 MAI 1945  
06730 SAINT ANDRE DE LA ROCHE

Vous pouvez régler en Chèque à l'ordre du « Trésor Public » et en Chèque Vacances ANCV mais pas en Espèces.

Si vous souhaitez accéder à vos factures à régler avec les journées sur lesquelles vous avez inscrit votre enfant, vous pouvez vous rendre sur le "Portail famille" en vous connectant à l'adresse ci-dessous:

<https://harmonie.ecolesoft.net/portail/>

Vous renseignez votre identifiant qui est noté sur la fiche « Tarif 2019-2020 » qui vous a été transmise au moment de l'adhésion et vous générez un mot de passe ("Mot de passe oublié").

Ensuite, il vous suffit de cliquer sur l'onglet "Relevé de compte" puis "Mes factures."

Vous accédez aux factures à régler pour les mois de Juillet et Août 2020.

## Régulation des inscriptions

Sur une même semaine, il est demandé aux jeunes:

- De 10 à 13 ans de s'inscrire obligatoirement sur les 5 jours de la semaine du Lundi au Vendredi.
- De 14 à 17 ans de s'inscrire soit sur les 5 jours, soit par bloc de 2 ou 3 jours (en fonction de la programmation sur chaque semaine).

## Suivi sanitaire

Nous comptons sur vous pour participer à la sensibilisation de votre enfant sur l'importance de respecter le protocole sanitaire mis en place. Nous vous demandons de fournir à votre enfant **deux masques propres par jour** ainsi que deux pochettes individuelles (type sachet congélation), une pour stocker les masques propres et une pour stocker les masques usagés.

**Nous vous demandons de surveiller l'apparition de symptômes chez votre enfant.** Nous vous invitons à prendre sa température chaque matin avant le départ à la MdJ. En cas de symptômes ou de fièvre, votre enfant ne pourra être accueilli à la MdJ.

**Si nous constatons des symptômes évocateurs d'infection COVID-19 chez votre enfant,** ce dernier sera isolé et nous lui demanderons de porter un masque. En cas de doute, nous pourrions être amenés à prendre sa température. Vous serez avertis et nous vous demanderons de venir le chercher le plus rapidement possible. Il ne pourra alors pas être accepté à la MdJ sans certificat médical assurant qu'il est mesuré d'être reçu.

## Horaires d'ouverture

Les horaires d'ouverture de chaque journée/soirée sont spécifiés sur le programme d'activités et sont susceptibles d'être modifiés. Aucun départ ne sera accordé en cours de journée/soirée, l'inscription se faisant pour la journée/soirée entière.

Début de journée/soirée:

L'heure de rendez-vous de début de journée est variable: 9h/11h/14h.

A noter que lorsqu'il est noté 9h sur le programme, nous demandons aux jeunes d'être présents à la Maison des Jeunes à 9h maximum. **Merci de veiller à la ponctualité de vos enfants.**

L'accès au Fort Casal ne sera pas possible pour le public cet été, le portail et portillon seront donc fermés.

**L'accueil des jeunes se fera exceptionnellement pour ces vacances sur le parking de l'Auberge du Rédier,** à l'endroit où nous stationnons habituellement les minibus. Si vous souhaitez accompagner votre enfant auprès de l'équipe d'animation nous vous demandons de porter un masque.

Une fois que nous aurons pris en charge l'ensemble des jeunes, nous nous rendrons groupe tous ensemble à la MdJ.

Fin de journée/soirée:

Si vous avez donné votre autorisation sur le "Dossier Jeune" au moment de l'adhésion, votre enfant pourra partir seul à la fin d'une journée (à partir de 17h) ou d'une soirée (à partir de 22h30) après l'accord du responsable de la structure.

Dans le cas contraire, nous vous demandons de nous contacter au 06 11 78 16 85 à votre arrivée devant le portail du Fort Casal afin que nous puissions demander à votre enfant de vous y rejoindre seul.

Pour le retour en fin de journée/soirée, lorsque nous serons en sortie extérieure, nous demanderons à vos enfants de vous prévenir par téléphone de notre heure d'arrivée à la MdJ. Votre enfant pourra si besoin nous solliciter pour utiliser le téléphone de la MdJ.

Pour les soirées, le point de rendez-vous sera au niveau du portail du Fort Casal.

Les animateurs seront présents à la MdJ jusqu'à 18h pour une journée et 23h pour une soirée.

## Repas

Sur l'ensemble de la période, nous demandons aux jeunes de venir avec un « Pique-nique en extérieur ».

Les jeunes doivent venir avec leur repas froid dans une mini glacière iso thermique.

Nous invitons à responsabiliser votre enfant sur la préparation du pique-nique à la maison et à veiller à l'équilibre alimentaire de ce dernier. Nous conseillons aux jeunes de prévoir également un goûter.

## Tarifs

Jusqu'au 29/06/2020 toutes les journées /soirées ont été facturé au Tarif 1. Dans la version finale du programme, certaines journées ont basculées au Tarif 2, la différence entre les deux tarifs vous sera facturée et le montant vous sera envoyé par mail avant le Lundi 6 Juillet.

## Affaires à prévoir

Nous demandons aux jeunes de se présenter tous les jours à la MdJ avec:

- Un sac à dos
- Une gourde d'eau 1,5 litres minimum
- Une casquette, de la crème solaire et des lunettes de soleil
- Une veste et un K-way
- Une tenue de sport avec baskets

Des informations complémentaires spécifiques à chaque journée/soirée peuvent-être notées sur le programme.

## Documents complémentaires

Pour les activités aquatiques (Baignade, Stand Up Paddle, Randonnée aquatique, Kayak...) vous devez obligatoirement fournir :

**Un test de natation anti-panique** attestant de l'aptitude à : (cf pièce jointe mail)

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre pendant 20 mètres
- Franchir une ligne ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Ce test se passe en piscine municipale obligatoirement auprès d'un maître-nageur diplômé.

Il sera valable pour les autres périodes d'activités.

En l'absence du document, votre enfant ne pourra pratiquer aucune activité aquatique (sauf la baignade).